



## SURVEILLANCE GÉNÉRALE

## LA SUGE EN SURSIS ?

**Il y a quelques mois, en pleine lutte contre le projet de réforme ferroviaire, la ministre des transports évoquait notamment l'avenir de la SUGE dans le cadre de cette réforme. Une communication d'ailleurs très largement portée par la Direction de l'Entreprise en interne via des « Flash'Com ». La SUGE devait donc "rester rattachée à l'EPIC SNCF" et être "le seul acteur reconnu en matière de sûreté ferroviaire", avec la "possibilité" pour les autres opérateurs ferroviaires de recourir à ses services.**

### Un dumping social déjà à l'œuvre.

La concurrence et le dumping social sont d'ores et déjà une réalité. Actuellement, Gares & Connexions par exemple, n'hésite pas à baisser son volume d'heures SUGE pour employer à la place et pour les mêmes missions des vigiles privés. Ces fameuses "Task Force" n'hésitent pas à jouer la carte de la provocation, portant une tenue qui prête volontairement à la confusion avec la SUGE ou les forces de l'ordre, certains arborant même le logo SNCF. Sur Paris-Nord, il aura fallu l'intervention de la CGT pour freiner un projet d'accompagnement d'ASCT par ces "Task Force" !

La situation présente est certes préoccupante, mais qu'en sera-t-il demain ? La loi dite SAVARY de 2016, avait prévu d'autoriser les exploitants de Services de Transports de se doter d'un service interne de sécurité. Qu'en serait-il si demain les futurs exploitants de services régionaux de Voyageurs avaient la capacité d'avoir leurs propres « Services de sécurité interne » ? La SUGE resterait-elle une activité régulée et soumise à l'avis de l'ARAFER ? Les entreprises Ferroviaires et les Autorités Organisatrices de Transports, nouveaux venus dans le jeu de la contractualisation y auraient-elles recours ? Autant de questions qui appellent des réponses de la part des pouvoirs publics.

### Vers une Balkanisation de la sûreté ?

Pour la CGT, il est évident que donner la possibilité à n'importe qui de créer son propre Service de Sécurité Interne ne vise qu'à créer une situation de concurrence entre les services, une privatisation de la sûreté, qui est avant tout une mission de service public devant être soustraite aux aléas du seul marché. Que deviennent les cheminots de la SUGE dans tout ça ?



Que se passerait-il si demain dans une DZS, l'opérateur ou l'AOT décide de faire effectuer les prestations sûreté dévolues aujourd'hui à la SUGE à une société de sécurité privée ? Une perte sèche d'heures de prestations avec des suppressions de postes en corrélation avec les contrats perdus, et donc une mobilité contrainte des agents SUGE reclassés de force dans d'autres services de la SNCF, dans d'autres régions !

### Concurrence ou Service Public ?

Cette mise en concurrence n'est que la conséquence directe du dogme de l'ARAFER concernant le coût de l'agent SUGE par heure de prestation. Bien loin d'aspirer à une sûreté de haut niveau, et à une expertise de pointe, l'ARAFER décide chaque année des variables d'ajustement concernant les conditions de travail des cheminots de la SUGE. Fermeture de sites de Province, perte d'heures de formation TIS, mise en place de "principes de performance", des économies qui impactent bien évidemment le quotidien des cheminots de la SUGE de tous les collègues. Sans compter les fameux "rapprochements" de DZS avec suppressions de postes : personne n'est à l'abri puisque dans certains rapprochements, plus de la moitié des suppressions de postes ont touché des collègues SUGE de plus de 50 ans !

La CGT invite les cheminots de la SUGE à rester extrêmement vigilants concernant les évolutions législatives ou réglementaires qui pourraient compromettre gravement l'avenir du service.

Les cheminots de la SUGE, qui œuvrent au quotidien pour assurer leurs missions de sûreté, ont toutes les raisons d'être scandalisé par la mise en concurrence orchestrée avec les entreprises de sécurité.

Le gouvernement pourrait demain programmer sa disparition avec une loi qui positionnerait notre service comme le plus cher dans un marché où règne la politique du low-cost et moins disant social.

Avec la CGT, ne laissons pas faire : Agissons !

## FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
Email : .....



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :**  
**« Que fait la CGT ? »**  
**FAITES-LA !**

Nom du secteur : ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....